

**MOUVEMENT DEPARTEMENTAL  
RENTREE SCOLAIRE 2020**

-

**CALENDRIER PREVISIONNEL DU MOUVEMENT**


<b>Dates</b>	<b>Opérations</b>
Avril 2020	Publication des postes vacants pour information
<b>Mardi 28 avril 2020 – 12h00</b>	<b><u>Ouverture du serveur MVT1D (SIAM)</u></b> phase intradépartementale pour la saisie des vœux par les candidats Phase unique d'expression des vœux Publication officielle de la liste des postes vacants
Jeudi 30 avril 2020	Date limite de dépôt candidatures pour les postes spécifiques
Du lundi 11 mai au vendredi 29 mai 2020	Commissions pour les postes spécifiques
<b>Mardi 12 mai 2020 – minuit</b>	<b><u>Fermeture du serveur MVT1D (SIAM)</u></b> Envoi des pièces justificatives par les candidats (annexe 7)
A compter du jeudi 14 mai 2020	Envoi par la DSDEN des accusés réception automatiques dans la messagerie I-Prof confirmant la participation au mouvement.
A compter du mardi 26 mai 2020	Envoi par la DSDEN des accusés réception avec le barème arrêté.
Du mercredi 27 mai au jeudi 11 juin 2020	Début de la phase de sécurisation et correction des barèmes sur sollicitation des candidats concernés.
<b>Vendredi 26 juin 2020</b>	<b>Communication des résultats du mouvement</b>

## Modalités de connexion à l'application MVT1D (anciennement SIAM)

La saisie des vœux pourra se faire du **28 avril 2020 - 12 h au mardi 12 mai 2020 - minuit** (clôture du serveur MVT1D).

L'accès à MVT1D peut se faire de tout poste informatique connecté à internet selon les modalités suivantes :

- Se connecter sur le site de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Sarthe et cliquez dans le portail des services sur I-Prof 1<sup>er</sup> degré.
- S'authentifier en saisissant son « compte utilisateur » (initiale du prénom + nom de famille en minuscules par défaut, sans point, sans espace) et votre « mot de passe » (numéro NUMEN en majuscules, par défaut).
- Sélectionner Services, puis Accès applications Mobilité 1<sup>er</sup> degré et enfin Phase Intra-départementale.

 Les personnels enseignants qui intègrent le département à la suite du mouvement interdépartemental, suivront les mêmes modalités de participation au mouvement départemental.

Pour se connecter, ils continueront à utiliser l'adresse I-Prof de leur départemental d'origine ; ce n'est qu'après avoir sélectionné « mouvement départemental », qu'ils basculeront sur le site de la DSDEN72.

Ils recevront leur accusé de réception dans leur boîte « courrier » I-Prof de la DSDEN72 ; pour en avoir connaissance, ils devront donc se connecter à partir du site DSDEN72.

En cas :

- De problème de connexion,
- D'oubli du mot de passe et/ou compte utilisateur,

 Cliquez sur « identifiant ou mot de passe oublié » et suivez la procédure indiquée.